



GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 25 novembre 2016

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

PLU - REGLEMENTATION DES ZONES URBAINES

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le contenu proposé de la réglementation des zones urbaines UA et UB du PLU provisoire de novembre 2016.

FIXATION DES TARIFS POUR L'EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs pour l'extension de l'accueil périscolaire à :

- 36 € par enfant pour une journée par semaine durant toute l'année scolaire
- 72 € par enfant pour deux journées par semaine durant toute l'année scolaire
- 108 € par enfant pour trois journées par semaine durant toute l'année scolaire
- 144 € par enfant pour quatre journées par semaine durant toute l'année scolaire

FIXATION DES TARIFS DES PRODUITS DOMANIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE

- de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

PRODUITS	TARIF
Droit de place (le mètre)	2 €
Photocopie couleur A4 pour les associations	0,10 €
Photocopie couleur A3 pour les associations	0,20 €
Location salle socioculturelle – l'heure	10 €

- de supprimer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 pour :

PRODUITS
Couvercle poubelle 120 litres
Roue poubelle 120 litres
Axe de roue poubelle 120 litres
Couvercle poubelle 240 litres
Roue poubelle 240 litres
Axe de roue poubelle 240 litres
Couvercles OM bleu pour papier 770 litres
Roue OM bleu pour papier 770 litres

- de ne pas modifier les autres tarifs en vigueur

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal approuve par 16 voix pour et 2 abstentions :

- le changement de nom de la communauté de communes qui portera à l'avenir celui de Communauté de Communes des Portes de Rosheim
- le transfert de compétences suivantes à la communauté de communes :
 - au titre de celles obligatoires : zones d'activités économiques, organisation, développement et promotion du tourisme (création d'un office de tourisme intercommunal et institution de la taxe de séjour intercommunale, reconversion de l'ancienne voie ferrée Rosheim – Saint Nabor, consolidation et mise en tourisme des ruines de l'abbaye de Niedermunster), aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
 - au titres des compétences facultatives : aménagement, gestion et maintenance du city stade du gymnase intercommunal à Rosheim, activités culturelles : participation à l'organisation du festival de musique « les Résonnantes » ; aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques (fibre optique) via le concessionnaire régional.

- à cet effet la modification des statuts de la communauté de communes

Le conseil municipal propose à M. le Préfet du Bas-Rhin que la date de son arrêté permette une date d'effet au 01/01/2017

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	Parcelle	Contenance
AL	171	597 m2
AM	533/21	7,02 ares
AM	556/22	1,73 are
4	82/20	30 ares
AD	204/19	1,61 are
AD	207/19	2,36 ares
AK	53	4745 m2
AB	83	180 m2

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder à la SCI NYAD un terrain de 14,40 ares situé dans la zone d'activités au prix de 3800 € l'are H.T.

DIVERS

- remerciements décorations de Noël
- distinction commune nature
- location future salle polyvalente

Le Maire,

Christophe FRIEDRICH

